

Pic de pollution : Paris reconduit la gratuité du stationnement résidentiel samedi 4 août

En raison de l'épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris reconduit la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée de demain, samedi 4 août.

AIRPARIF prévoit pour la journée de demain un épisode de pollution atmosphérique à l'ozone, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions prévues par la Ville de Paris lors de pics de pollution atmosphérique, la Ville mettra en place le stationnement résidentiel gratuit pour la journée du samedi 4 août 2018.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises, comme des mesures de restriction de circulation à venir si le pic perdure.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou tout mode de transport plus respectueux de l'environnement (notamment le vélo).

Contact presse

Ville de Paris : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61